

STADES MUNICIPAUX :

LEO-LAGRANGE
GRANDS-PRES
GUY BONIFACE

SALLES MUNICIPALES DES SPORTS
DES GRANDS PRES
CLEMENCEAU
MAILLETES
SANITAS

CENTRE NAUTIQUE
PISCINE DES MAILLETES
SALLES D'ARMES
KARATE ET PING-PONG

CCP 349.83 ORLEANS

SECTION

Adresser la correspondance

UNION SPORTIVE VENDOMOISE

S. A. G. N° 7750 — FONDÉE EN 1946

ATHLETISME
BASKET-BALL
BOXE
CANOE KAYAC

EQUITATION
ESCRIME
FOOT-BALL
GYMNASTIQUE

HAND-BALL
KARATE
NATATION
PING-PONG

RUGBY
TENNIS
TIR
VOLLEY-BALL

SIÈGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE DE VENDOME

Couleurs Maillot Marine et Blanc, Culotte Blanche

Vendôme, le 28 septembre 1984

Monsieur le Maire de VENDOME
Hotel de Ville

41100 VENDOME

VICE PRESIDENCE

OBJET : KARATE/AIKIDO

Monsieur le Maire,

Je viens d'être saisi, par le Président du Karaté, d'un problème de cohabitation entre le karaté et l'aikido.

Il faut savoir que ces deux disciplines faisaient partie de la même fédération et pratiquaient donc dans la même salle en, apparemment, parfaite harmonie.

Hors, l'aikido vole maintenant de ses propres ailes, s'étant depuis quelques mois désolidarisé du karaté et ayant créé sa propre fédération. Cette situation semble créer des problèmes au sein des deux sections, au sujet de l'utilisation de la salle.

Je vais rencontrer les responsables des deux sections et essayer de solutionner ce problème à l'amiable avant qu'il ne prenne trop d'importance. Je ne sais si je réussirai.

Je vous demanderai, pour le cas où une des deux sections s'adresserait à vous, de bien vouloir me tenir au courant afin que nos deux actions se coordonnent.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du suivi de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

F. CELERIN
VICE PRÉSIDENT
